

## COMPOSITION

AMENDEMENT ORGANIQUE NFU 44051 TYPE 1

L' AV compost est un amendement organique composé de matières premières d'origine 100% animales (Bovin, équin, volaille) sélectionnés sur notre plateforme. Vecteur du développement du taux de humus de votre sol.

## PROCÉDÉ DE FABRICATION

1. Contrôle des matières premières suivant notre cahier des charges.
2. Mélange des matières suivant notre formule
3. Implantation des bactéries lactobacilles, indispensable pour l'activation de la formulation du fumier, ainsi que le développement de la vie microbienne des sols.

## HYGIÉNISATION DES MATIÈRES

La montée en température de 70°C pendant au moins 1 heure s'établit au moyen de tunnel de fermentation avec aération contrôlée répondant au règlement 1069/2009.

## MATURATION DU COMPOST

La maturation du compost est une étape importante du processus de fabrication car elle transforme un compost frais en un compost mur, riche en humus. Cette étape a une durée de minimum 3 mois.

## BROYAGE DU COMPOST

Broyage du compost pour faciliter la régularité lors de l'épandage.

Code emballeur: FR49 301018



## SARL DE L'AVRESNE

La Petite Moncouaillère  
49450 Saint Macaire en Mauges

Tél. +33 (0)2 41 46 63 67

[sarldelavresne@orange.fr](mailto:sarldelavresne@orange.fr)



## CARACTÉRISTIQUES

### Analyse

(N) Organique : 2%  
Anhydride Phosphorique (P<sup>2</sup>O<sub>5</sub>) : 1.9%  
Oxyde de Potassium (K<sup>2</sup>O) : 2.1%  
CaO : 6%  
Oxyde de Magnésium (MgO) : 0.7%  
SO<sub>3</sub> : 0.9%

### Analyse complémentaire

Matière sèche : 60%  
Matière organique brut : 36%  
ISMO : 220kg  
C/N : 10

### Dose d'emploi

3 à 5 Tonnes/ha

### Utilisation

Cultures maraîchères, viticulture, arbo et grandes cultures

### Présentation, Conditionnement

VRAC

## L'ASSURANCE GARANTIE

